



Sommation interpellative imposée par le syndic

Par **twhite**, le **24/11/2014** à **11:37**

bonjour

le syndic me facture une sommation interpellation (200 €) concernant les nuisances qu'occasionneraient mes locataires.

Ces derniers me certifient que ce n'est pas de leur fait mais d'une autre famille.

A aucun moment, il n'est apporté de preuve de la culpabilité de mes locataires

Suis en droit de refuser cette facture ?

Merci pour votre aide

Tres cordialement